

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

## Séance du 4 février 2009

<b>OBJET</b>
<i>de la Délibération</i>
*****
<b>VOTE DES TAUX</b>

*Date de convocation du Conseil Municipal*

27 janvier 2009

*Date d'affichage* : 27 janvier 2009

*Nombre de Conseillers en exercice* : 33

*Président de la Séance* : Monsieur LE ROCH, Maire

*Secrétaire de Séance* : Monsieur BONHOURE

*Etaient présents*

M. LE ROCH, Maire ; M. LE DORZE, Mme GOUTTEQUILLET, M. LE MAPIHAN, Mme BURLOT, M. LE COUVIOUR, Mme DORE-LUCAS, M. MARCHAND, Mme JEHANNO, M. PARMENTIER Adjoints au Maire.

MM. BAUCHER, JARNO, Mmes GREZE, OLIVIERO, MM. LE BOTLAN, LE BELLER, GIRALDON, Mmes PESSEL, PEDRONO, RAMEL-FLAGEUL, DONATO-LEHUEDE, LE DOARE, M. BONHOURE, Mmes LE STRAT, ROUILLARD, MM. DERRIEN, MOUHAOU, PERESSE, Mme GUEGUAN, Conseillers Municipaux.

*Absent ayant donné pouvoir*

Mme LE PAVEC à Mme JEHANNO  
M. BURBAN à M. GIRALDON  
M. LE BARON à M. MARCHAND  
Mlle ORINEL à M. LE DORZE

# VOTE DES TAUX

## Rapport de Daniel LE COUVIOUR

Les prévisions des recettes fiscales des trois taxes directes locales sont établies en maintenant les taux d'impositions de l'année 2008 à savoir :

- taxe d'habitation	14,46
- taxe foncière (bâti)	25,89
- taxe foncière (non-bâti)	52,56

### Nous vous proposons :

- De reconduire pour 2009 les taux actuels des trois taxes directes locales.

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE  
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

**Fait à Pontivy, le 5 février 2009**

**LE MAIRE**

**Jean-Pierre LE ROCH**